

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 19 JUIN 2025**

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 13 Juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33 **Présents :** 22

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CARRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, AMOURI, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Madame CARTA (*pouvoir à Madame DENIS*), Monsieur CYBURSKI (*pouvoir à Monsieur BELLEGUEULE*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI*), Monsieur SANCHEZ (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame ATTEN*).

Absents excusés : Monsieur BIREMBAUT, Madame BOUCHEZ, Madame DANNOIS.

Absent : Monsieur FEDDAL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur THERY.

DELIBERATION N° 24 : AIDE FINANCIERE A L'ACHAT D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE - DECISION D'ATTRIBUTION.**EXPOSE DU RAPPORTEUR**

La stratégie de résilience de la ville de Denain, votée par le Conseil Municipal le 09 juin 2023, a fixé des actions opérationnelles à engager à court, moyen et long terme en matière de résilience.

Concernant la résilience climatique, le Conseil Municipal a voté le 11 avril 2024, une aide financière à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie à destination des habitants de la ville de Denain.

Afin de bénéficier de l'aide financière, le demandeur doit fournir les pièces de dossier suivantes :

- le formulaire de demande,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- le cas échéant, l'accord écrit du propriétaire, ou le procès-verbal d'assemblée générale mentionnant l'accord des copropriétaires pour l'installation d'un système de récupération d'eau de pluie,
- la facture acquittée comprenant le récupérateur d'eau de pluie et les équipements annexes,
- une photo du récupérateur d'eau de pluie installé et raccordé à la gouttière,
- un Relevé d'Identité Bancaire.

L'aide est octroyée sans condition de ressource, dans la limite d'achat d'un seul récupérateur par foyer. Tous frais engagés pourront être récupérés en cas de non-respect des conditions fixées.

.../...



La liste suivante regroupe les demandeurs ayant transmis l'ensemble des pièces à fournir :

NOM / Prénom	Type d'équipement	Contenance (L)	Montant du récupérateur	Montant des accessoires	Total	Proposition aide ville de DENAIN
CASIER Julien	Récupérateur + accessoires	500 L	139.00 €	32.90 €	171.90 €	85.95 €
GILBERT Aimé	Récupérateur	300 L	74.99 €	0.00 €	74.99 €	37.50 €

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 16 en date du 11 avril 2024 relative aux modalités 2024 pour l'aide financière à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie,

Il est donc proposé au Conseil Municipal, après avis de la commission Transition Environnementale et Développement Durable du 4 Juin 2025 :

- **D'ATTRIBUER** les aides financières à l'ensemble des demandeurs mentionnés dans la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires aux décisions d'attribution de ces subventions.
- **DE VERSER** chacune de ces subventions.

 L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le Secrétaire de séance,

S. THERY.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

 A. L. TONINI.
 (Nord)

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le..... et de la publication le.....